

# Pas d'épreuves du baccalauréat dans des établissements confessionnels !

La FSU 72 apprend avec consternation que des élèves scolarisés dans des établissements publics et laïques sont convoqués pour passer des épreuves du baccalauréat dans des établissements privés sous contrat.

Ces établissements ne respectent pas la laïcité et comptent dans leurs locaux de nombreux signes religieux. Cela constitue une entorse inadmissible au principe de laïcité et de neutralité.

C'est un nouveau signal de perméabilité entre l'éducation publique et privée, après celui de l'implantation au Mans de l'Institut Catholique de l'Ouest dans une soi-disant complémentarité d'offre.

Ce qui se trouve mis en péril, c'est l'indépendance de l'état vis à vis des cultes. Serait-il envisageable que ces divers entremêlements public privés, de locaux, d'offre, s'exercent avec des institutions musulmanes, ou d'autres obédiences philosophiques ou religieuses ?

Le Recteur ne dispose ni de l'autorité ni des moyens d'imposer à ces établissements que les signes religieux soient masqués ou enlevés.

En conséquence, la FSU 72 exige du Recteur l'annulation de cette décision et que toutes les épreuves se déroulent exclusivement dans des établissements publics.

**Si cette décision devait être maintenue, la FSU 72 prendrait ses responsabilités et appellerait les collègues à se mettre en grève le jour des examens.**

